

COLLEGE EMILE GALLE
20 22 RUE GENERAL DE GAULLE
54270 ESSEY LES NANCY

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES
Lot Voyage Italie 2025**

1) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
COLLEGE EMILE GALLE – 20 22 RUE GENERAL DE GAULLE – 54270 ESSEY LES
NANCY

Personne responsable du marché : Madame HUET Ingrid, Principale
Contact : Madame KARLE Patricia, Secrétaire Générale

2) Procédure du marché

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics
La prestation ne sera pas divisée en lots.

3) Objet du marché

Le marché a pour but un voyage scolaire en Italie
Du 05 au 11 octobre 2025 : 55 élèves et 5 accompagnateurs Voir point Numéro 10 ci-après.

4) Description des fournitures ou prestations

Marché à bon de commande pour assurer le programme du voyage ci-joint

5) Contact

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de

- Monsieur PEREIRA Eric, enseignant coordonnateur par e-mail eric-hubert.pereira@ac-nancy-metz.fr pour tout renseignement concernant l'organisation du voyage
- Madame KARLE Patricia Secrétaire Générale du COLLEGE EMILE GALLE ESSEY LES NANCY, par e-mail patricia.karle@ac-nancy-metz.fr

6) Transmission des offres

Les offres doivent être déposées sur le site de l'AJI en langue française au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel à concurrence publié sur ce site (voir point Numéro 15 ci-après) :

Les offres ne pourront être transmises par voie électronique ou support électronique (CD ROM) ou courrier

Les offres qui seraient déposée sur le site de l'AJI après la date et l'heure limites fixées ci-dessous ne seront pas retenues.

7) Contenu des offres

L'offre devra contenir

- l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat
- le descriptif **détaillé** de la prestation également daté et signé portant les détails d'exécution (ne pas oublier de mentionner les **frais de transport, hébergement et visites de façon détaillée**).

- les documents concernant le programme du voyage et le contenu du prix.
- le cahier des clauses particulières.

Tous ces documents dûment signés par le candidat.

8) Critère de jugement des offres

Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

- prix : 25% Voir point Numéro 10 ci-après.
- qualité et services associés : 25% La valeur professionnelle de la société dans la réalisation de ce type de voyage, réactivité et compétences en cas de problèmes particuliers, information sur Internet pour permettre le suivi du voyage par les parents, confort et sécurité des bus (ceintures de sécurité, formation des chauffeurs pour des trajets de longue durée) ...
- respect du programme : 25% Voir le document joint.
- hébergement : 25%. Une information sur le professionnalisme des hôtels est demandée afin de garantir la sérénité du séjour des élèves (propreté, confort des chambres, nourriture en quantité et qualité suffisante, tranquillité du quartier).

L'établissement se réserve la possibilité de négocier avec les candidats qui auront déposé une offre acceptable et ce sur tous les éléments de l'offre. Il se réserve le droit de n'engager de négociations qu'avec les candidats dont les offres, après un premier classement, ont été jugées les meilleures.

9) Délai de validité des offres : 60 jours (à compter de la date limite de dépôt des offres)

10) Prix

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix

Il est demandé au soumissionnaire de donner un prix par participant, en tenant compte de 60 participants potentiels (55 élèves + 5 accompagnateurs)

Rappel : la gratuité pour les accompagnateurs n'est pas légale et toute offre proposée dans ce sens sera écartée d'office.

11) Règlement

Les règlements seront effectués par mandat administratif et/ou ordre de paiement selon délais et conditions réglementaires

12) Délai d'exécution :

Les prestations ou fournitures devront être exécutées à compter de la date de départ prévue

13) Notification :

Le marché sera notifié au titulaire au maximum 15 jours après la date limite de réponse à l'offre

14) Possibilité d'annulation du marché :

Il est prévu que sans justifier sa décision, le COLLEGE EMILE GALLE D'ESSEY LES NANCY pourra annuler ce marché, et ne choisir donc aucune entreprise ayant répondu au dit marché, et cela dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration du Collège se montrerait défavorable à son organisation ou que les propositions faites par les entreprises ne rentreraient pas dans le budget prévu initialement pour ce voyage et adopté en Conseil d'Administration.

15) Dates concernant le marché :

Le marché est publié le Vendredi 7 février 2025.

La date limite fixée pour le dépôt des offres est le Vendredi 28 février 2025 à 10h00.

16) Résiliation de la part du titulaire :

En cas de non réalisation de voyage par la société retenue après signature du marché, le COLLEGE EMILE GALLE D'ESSEY LES NANCY se trouvera dans l'obligation de faire réaliser le voyage par un autre fournisseur et d'imputer la totalité de la dépense à l'entreprise retenue initialement.

Les frais liés au remplacement sont à la charge du fournisseur.